



# Protégez votre pharmacie des cyber attaques

Talensia Cyber Protection



## La cybercriminalité peut nuire à votre activité de pharmacien!

CURALIA et AXA Belgium entendent sensibiliser les pharmaciens à la problématique des cyber-attaques. Aujourd'hui, les pharmaciens ne sont pas non plus à l'abri de tels risques!

Les données personnelles de vos patients sont diffusées sur internet? Votre réputation professionnelle est ternie sur les réseaux sociaux? Vous êtes victime d'une tentative de cyber-extorsion de fonds? Autant de dangers qui menacent votre activité!

Grâce à l'assurance Cyber Protection développée par AXA Belgium, CURALIA peut vous offrir la solution adaptée à votre activité pour vous protéger contre ces risques spécifiques!

Cyber protection est une assurance unique qui propose 6 garanties spécifiques liées aux risques cybernétiques de votre pharmacie.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Atteinte aux données et programmes                         | 4. Perte de chiffre d'affaires en cas de vente en ligne (en option) |
| 2. Atteinte à la protection des données à caractère personnel | 5. RC cyber   |
| 3. Tentative de cyber-extorsion de fonds                      | 6. E-reputation.  |

De plus, CURALIA propose, en option, une 7<sup>ème</sup> garantie liée à la perte de chiffre d'affaires causé par l'indisponibilité totale de votre système informatique de votre (vos) officine(s).

L'ensemble de ces garanties complètera idéalement toute autre assurance couvrant les risques liés au matériel informatique (dégâts matériels, vol,...).

### Mesures de prévention obligatoires pour le pharmacien

- Posséder une sauvegarde de vos programmes en dehors de votre pharmacie dans un local distinct.
- Effectuer des back-ups hebdomadaires conservés également en dehors de votre pharmacie (dans un local distinct).
- Utiliser un antivirus et un pare-feu acquis sous licence, mis à jour selon les recommandations du développeur du software.
- Les logiciels acquis illégalement ne sont pas acceptés.

## CURALIA, votre partenaire privilégié

- Souscription simple via Curalia.
- Un tarif attractif tenant compte de votre activité de pharmacien et du nombre d'officine.



## Victime d'une cyberattaque? Appelez AXA Assistance!

Ils vous mettent en contact 24h/24 avec un cyber expert capable d'activer des solutions. Si votre sinistre est couvert, il vous suffit ensuite de le déclarer pour faire appel à votre assurance Cyber Protection.

 **02/550 05 30**



## Prenez-vous des mesures suffisantes contre la cybercriminalité?

Faites le check sur [www.axa.be/cyberassurance](http://www.axa.be/cyberassurance) !



Exemples	Garanties	Montants assurés
Atteinte à votre système IT par un virus suite à un téléchargement d'infos sur le net (fichier corrompu/ programme endommagé/ ralentissement du système...).	<b>Atteinte aux données et programmes</b>	<b>Par sinistre et par officine pour l'ensemble des garanties :</b> 50 000 EUR* (sous-limite de 15 000 EUR* pour la reconstitution de données suite à virus étendu)
Divulgateur non autorisée de données personnelles de vos patients suite à un acte de malveillance, erreur humaine ou vol de matériel. Ces données peuvent ensuite être vendues à des fraudeurs.	<b>Atteinte à la protection des données à caractère personnel et notification</b>	
Un de vos employés a ouvert un lien dropbox et a téléchargé un virus qui bloque votre système IT. Une rançon est demandée pour débloquer le système.	<b>Tentative de cyber-extorsion de fonds</b>	
Attaque par « denial of service » (énorme quantité d'informations envoyées vers votre site web). Votre web-shop est indisponible. Aucune commande possible pendant 3 jours.	<b>Perte de chiffre d'affaires en cas de vente en ligne** (en option – moyennant surprime)</b>	<b>Avec sous-limite de 1 500 EUR* par jour et par site internet et/ou par officine :</b> pour la perte de chiffre d'affaires en cas de vente en ligne
Le système IT de votre officine est bloqué par un virus qui a pour conséquence que vous ne pouvez plus délivrer de médicaments.	<b>Perte de chiffre d'affaires en cas de vente en officine suite à erreur humaine ou acte de malveillance (en option – moyennant surprime)</b>	pour la perte de chiffre d'affaires en cas de vente en officine
Suite à une négligence, vous avez contaminé le système informatique d'un tiers qui faisait un achat en ligne sur votre web-shop. Le matériel informatique du tiers est infecté par un virus.	<b>RC cyber</b>	<b>Par sinistre et par année d'assurance :</b> 250.000 EUR en Responsabilité Civile
Un pharmacien subit une campagne de dénigrement sur les réseaux sociaux.	<b>E - reputation</b>	<b>Par sinistre et par année d'assurance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 5 000 EUR* en frais de suppression ou de nettoyage par une firme spécialisée.</li> <li>■ 25 000 EUR* en recours extra contractuel.</li> </ul>
Franchise Cyber Protection : 500 EUR* par sinistre (sauf pour la perte de chiffre d'affaires **: délai de carence de 12 heures (vente en officine) / 24 heures (vente internet)) Franchise RC : 175 EUR*		* Montants non indexés

## Victime d'une cyberattaque? Appelez AXA Assistance!

Ils vous mettent en contact 24h/24 avec un cyber expert capable d'activer des solutions. Si votre sinistre est couvert, il vous suffit ensuite de le déclarer pour faire appel à votre assurance Cyber Protection.



**02/550 05 30**